

Procédure pour le retour de différents produits et sous-produits animaux refusés à cause d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

A. Directives de la Division de la santé des animaux et élevage (DSAE) pour le retour de différents produits et sous-produits animaux refusés aux ÉTATS-UNIS à cause de l'ESB:

1. Viande de ruminants comestible: comme pour toute viande ou produits de viande comestibles, la procédure à suivre peut être retrouvée dans le Manuel des Méthodes de l'Hygiène des Viandes de l'ACIA, Chapitre 11, section 11.5. <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/meavia/mmopmmhv/mane.shtml>
Les restrictions de la Division des Aliments d'Origine Animale s'appliquent (DAOA).
2. Viande de ruminants non comestible: Veuillez contacter l'ACIA - Centres des Services d'Importation pour avoir des directives. Les restrictions de La Division des Aliments d'Origine Animale s'appliquent. Veuillez noter qu'il n'y a pas de restrictions si la viande non comestible est envoyée directement à un établissement d'équarrissage au Canada.
3. Tous les produits équarris: seront évalués au cas par cas. Ils nécessitent un permis d'importation de la santé des animaux. Veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. La liste des noms contacts peut être retrouvée au: <http://www.inspection.gc.ca/français/anima/heasan/import/conpere.shtml>
4. Aliments pour animaux de compagnie:
 - a) Aliments pour animaux de compagnie canadiens contenant des produits ou sous-produits aviaires (autre qu'en conserves commercialement stérilisées) renvoyés des états de Californie, Arizona, Nevada et Texas: veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. Veuillez noter que les aliments pour animaux de compagnie canadiens, contenant des produits ou sous-produits aviaires, dans leur emballage original scellé (non ouvert), retournés de ces 4 états peuvent retourner au Canada. Une déclaration écrite de l'importateur canadien sera requise ainsi qu'une copie de la documentation d'exportation initiale. La déclaration initiale doit stipuler " Seulement des aliments pour animaux de compagnie canadiens dans leur emballage original et scellé qui n'a pas été ouvert depuis leur départ du Canada sont retournés.
 - b) Pour tout autre type d'aliments pour animaux de compagnie canadiens, pas de restriction de santé des animaux *.
5. Fumier:
 - a) Du fumier canadien dans son emballage original et scellé (non ouvert) peut être retourné au Canada. Une déclaration écrite de l'importateur canadien sera requise ainsi qu'une copie de la documentation d'exportation initiale. La déclaration initiale doit stipuler " Seulement du fumier canadien dans son emballage original et scellé qui n'a pas été ouvert depuis son départ du Canada est retourné.
 - b) Pour tout autre cas veuillez contacter la DSAE de l'ACIA.
6. Fertilisants et médium de croissance compostés:
 - a. Les fertilisants et médium de croissance compostés canadiens, contenant des produits ou sous-produits aviaires, renvoyés des états de Californie, Arizona, Nevada et Texas: veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. Veuillez noter que les fertilisants et médium de croissance compostés canadiens, contenant des produits ou sous-produits aviaires, dans leur emballage original scellé (non ouvert), retournés de ces 4 états peuvent retourner au Canada. Une déclaration écrite de l'importateur canadien sera requise ainsi qu'une copie de la documentation d'exportation initiale. La déclaration initiale doit stipuler "Seulement des fertilisants et médium de croissance compostés canadiens dans leur emballage original et scellé qui n'a pas été ouvert depuis leur départ du Canada sont retournés".
 - b. Pour tout autre type de fertilisants et médium de croissance compostés canadiens, pas de restriction de santé des animaux *.
7. Aliments pour animaux:

- a. Les aliments pour animaux canadiens contenant des produits ou sous-produits aviaires, renvoyés des états de Californie, Arizona, Nevada et Texas: veuillez contacter l'ACIA. Veuillez noter que les Aliments pour animaux canadiens contenant des produits ou sous-produits aviaires dans leur emballage original scellé (non ouvert) retournés de ces 4 états peuvent retourner au Canada. Une déclaration écrite de l'importateur canadien sera requise ainsi qu'une copie de la documentation d'exportation initiale. La déclaration initiale doit stipuler " Seulement des aliments pour animaux, canadiens, dans leur emballage original et scellé qui n'a pas été ouvert depuis leur départ du Canada, sont retournés.
- b. Pour tout autre type d'aliments pour animaux, canadiens, pas de restriction de santé des animaux *.

VEUILLEZ NOTER QUE LORSQU'IL EST INDIQUÉ " VEUILLEZ CONTACTER LA DSAE DE L'ACIA" DES ARRANGEMENTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS AVANT LE RENVOI DES PRODUITS.

* Copie de la documentation initiale d'exportation doit être fournie au moment de l'importation au Canada.

B. Directives de la Division de la Santé des Animaux et Élevage (DSAE) pour le retour de différents produits et sous-produits animaux refusés dans des pays autre que les USA à cause de l'ESB:

1. Viande et produits de viande: la procédure à suivre peut être retrouvée dans le Manuel des Méthodes de l'Hygiène des Viandes de l'ACIA, Chapitre 11, section 11.5.
<http://www.inspection.gc.ca/français/anima/meavia/mmopmmhv/mane.shtml>
2. Produits équarris: seront évalués au cas par cas. Ils nécessitent un permis d'importation de la santé des animaux. Veuillez contacter la DSAE de l'ACIA. La liste des noms contacts peut être retrouvée au:
<http://www.inspection.gc.ca/français/anima/heasan/import/conpere.shtml>

Pour tous les autres produits et sous-produits animaux règlementés: évaluation au cas par cas, veuillez contacter la DSAE de l'ACIA.

VEUILLEZ NOTER QUE DANS TOUS LES CAS DES ARRANGEMENTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE EFFECTUÉS AVEC LA DSAE DE L'ACIA AVANT LE RENVOI DES PRODUITS DE LA SECTION B.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants:

- Demande d'application - format PDF - si vous avez Adobe Acrobat Reader, vous pouvez télécharger le formulaire et l'imprimer. Pour avoir Adobe Acrobat Reader, téléchargez-le à partir du site Web d'Adobe
- Instructions pour compléter le formulaire de demande pour le retour des produits et sous-produits d'animaux au Canada (autre que les produits de viande comestible) disponible en format HTML et PDF.
- Formulaire de demande pour retourner des produits ou sous-produits d'animaux canadiens (autre que les produits de viandes comestibles), disponible en format PDF seulement.
- Déclaration officielle pour les produits ou sous-produits d'animaux canadiens exportés et retournés au Canada (autre que les produits de viandes comestibles), disponible en format PDF seulement.

mise en vigueur: le 26 mai 2003